

Je me demande si ce discours figure parmi les rapports que l'honorable leader a déposés.

L'honorable M. Aseltine: Non, il n'y figure pas.

L'honorable M. Pouliot: Je ne dis cela que pour lui rafraîchir la mémoire.

BILL CONCERNANT LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable W. M. Aseltine présente le bill S-2 modifiant la loi sur les concessions de terres publiques.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Aseltine: Au cas où les honorables sénateurs désireraient une brève explication de ce projet de loi, je signalerai qu'il traite de la façon de transférer des terres de la Couronne à une province. Si je ne m'abuse, on y procédait auparavant au moyen d'un brevet émis par Sa Majesté la reine du chef du Canada à Sa Majesté la reine du chef de la province à laquelle la terre en question était cédée. On est d'avis, depuis un certain temps, que telle n'est pas la bonne manière de procéder. Le projet de loi à l'étude ne fait donc que proposer une autre méthode.

L'honorable M. Roebuck: Quelle est-elle?

L'honorable M. Aseltine: On procédera maintenant par voie de décret du conseil.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Aseltine: Jeudi prochain.

BILL CONCERNANT LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable W. M. Aseltine présente le bill S-3 modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, cette mesure est beaucoup plus compliquée que celle que je viens de proposer et d'expliquer. Elle comprend en effet un grand nombre de modifications d'ordre technique variées du genre de celles qui sont votées périodiquement en vue de maintenir cette longue loi à jour et d'en faciliter l'exécution. Cette loi, à propos, a été introduite au Sénat il y a plusieurs années et fut d'abord approuvée par notre Chambre.

L'un des sujets les plus importants peut-être que renferme ce bill est la modification concernant le pilotage sur les Grands lacs et en général.

La deuxième lecture donnera lieu à une explication plus détaillée des différentes modifications d'ordre technique, et les honorables sénateurs pourront demander à des témoins compétents un complément d'informations techniques.

C'est tout ce que je puis dire sur le sujet pour le moment.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand aura lieu la deuxième lecture du bill?

L'honorable M. Aseltine: Jeudi prochain.

LE DIVORCE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable George S. White présente le 1^{er} rapport du comité de sélection.

Le greffier adjoint donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de sélection chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport ainsi qu'il suit:

Le Comité désire soumettre ci-après la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour faire partie du comité permanent des divorces:

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Barbour, Burchill, Cameron, Croll, Emerson, Euler, Farquhar, Farris, Fergusson, Gershaw, Golding, Haig, Hodges, Horner, Howard, Howden, Isnor, Kinley, *Macdonald, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Taylor (Westmorland) et Thorvaldson. (23) *Membres d'office.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. White: Avec votre assentiment, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, avant que le rapport soit adopté, j'aurais une observation à formuler sur le choix des sénateurs désignés pour faire partie des comités. Je ne disconviens pas du choix des membres qui doivent faire partie du comité des divorces. Je pense qu'il n'est pas juste pour les sénateurs qui assistent aux séances de la Chambre aussi régulièrement que possible qu'on y désigne des sénateurs qui ne sont présents qu'à l'ouverture et à la prorogation du Parlement. Il y a deux sortes de sénateurs: ceux qui assistent régulièrement aux séances du Sénat et ceux qui n'y viennent que rarement. Qu'il y ait sur l'effectif des comités,—il y a en effet des comités nombreux qui comptent 50 membres et d'autres, 25 membres,—des sénateurs qui ne sont pas assidus ou, du moins, aussi assidus que la plupart d'entre nous aux séances du Sénat, empêche d'autres sénateurs qui aimeraient faire partie de ces comités de fournir l'apport qu'ils pourraient. Je formule cette observation afin de ne pas mettre dans l'embarras